



Service : Etat Civil  
JNV/CB/LL  
N° DC-2023-0079

République Française

Département du Nord

Ville de Marly

### DÉCISION DU MAIRE

**Objet** : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame DUÉE Myriam tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

### DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3400 à Madame DUÉE Myriam domiciliée à Marly (Nord) – 3/12 Avenue des Lilas.

Cette concession est accordée à compter du 03 juillet 2023 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m<sup>2</sup>, d'un montant de CENT QUARANTE HUIT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 03 juillet 2023



Pour Le Maire,  
L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de sa réception en Sous-Préfecture le 18/07/2023  
et de la publication le 08/08/2023

Isabelle DUPONT